

financière de l'Etat et les dépenses de la Défense nationale, sauvegarde de l'essentiel du potentiel militaire permettant une prochaine rénovation de l'armée, nécessité absolue de la réduction des soldes, impossibilité d'accorder des permissions agricoles, décision de fermeture d'établissements d'Etat dans le cadre d'un plan d'ensemble prévoyant le réemploi du personnel, adaptation à l'évolution de la technique des établissements d'Etat difficiles à reconvertir, précisions sur les activités des ateliers de Tarbes, Rueil, Puteaux et Moulins; nécessité des crédits d'infrastructure pour l'Algérie, études en cours de véhicules blindés de transports de troupes, maintien en Algérie des effectifs atteints au début de 1958 en raison des événements récents, importance croissante des dépenses nécessaires à la défense du Sahara, hommage rendu aux soldats d'Algérie, nécessité d'une revalorisation de la fonction militaire, prétendu divorce entre le haut commandement et les cadres de notre armée [4 mars 1958] (p. 1195 à 1199). — *Donne sa démission de Secrétaire d'Etat aux Forces armées* [15 avril 1958] (p. 2154). — *Cesse d'expédier les affaires courantes* [14 mai 1958] (*J.O.* du 14 mai 1958, p. 4623).

MEUNIER (M. Jean), Député de l'Indre-et-Loire (S.).

Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.

(Cabinet BOURGÈS-MAUNOURY)
du 17 juin 1957 au 6 novembre 1957,

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 43). — Est nommé : membre de la Commission de la presse [31 janvier 1956] (p. 161) (1), [3 décembre 1957] (p. 5113); Vice-Président titulaire de la Haute-Cour de justice (instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944) [16 mai 1956] (p. 1878).

Interventions :

Est nommé *Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, chargé de la Fonction publique et de la réforme administrative* (Cabinet Bourgès-

Maunoury) [17 juin 1957] (*J.O.* du 18 juin 1957, p. 6083).

En cette qualité :

Prend part à la discussion : du projet de loi relatif à l'affectation ou au détachement de fonctionnaires de l'Etat hors du territoire européen de la France, Art. 1^{er} : *Amendement de M. Cartier prévoyant que le règlement d'administration publique visant les conditions de détachement sera pris après avis du Conseil supérieur de la fonction publique* [10 juillet 1957] (p. 3512); *Incompétence du Conseil supérieur de la fonction publique en matière de mesures individuelles* (p. 3512); Art. 2 : *Amendement de M. Cartier prévoyant que l'intéressé sera intégré en surnombre lorsqu'il sera mis fin à son détachement en cas de circonstances exceptionnelles* (p. 3513, 3514); — d'une proposition de loi adoptée par le Conseil de la République, relative à l'organisation et au fonctionnement des colonies de vacances : Sa demande de renvoi du débat [11 juillet 1957] (p. 3542); Art. 1^{er} : *Amendement de M. Philippe-Vayron tendant à substituer aux mots « est accordé » les mots « pourra être accordé »; conséquences d'un automatisme relatif sur le fonctionnement des services* [19 juillet 1957] (p. 3792). — Présente sa démission de *Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, chargé de la fonction publique et de la Réforme administrative* (Cabinet Bourgès-Maunoury) [30 septembre 1957] (p. 4464). — Cette démission est acceptée le 16 octobre 1957 (séance du 18 octobre 1957, p. 4509). — *Cesse d'expédier les affaires courantes* [6 novembre 1957] (*J.O.* du 6 novembre 1957, p. 10451).

MEUNIER (M. Pierre), Député de la Côte-d'Or (R. P.).

Son élection est validée [20 janvier 1956] (p. 42). — Est nommé : membre titulaire de la Commission des finances [31 janvier 1956] (p. 161), [4 octobre 1957] (p. 4502); juge titulaire de la Haute-Cour de justice constitutionnelle [5 mai 1956] (p. 1798). — Est élu Vice-Président de la Commission des finances [10 février 1956] (p. 254), [4 octobre 1957] (p. 4504).

(1) Démissionnaire [18 juillet 1957] (p. 3744).